

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGULIÈRE DE L'AQTIS  
TENUE LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2010 À 19 H 30  
AU CENTRE SAINT-PIERRE,  
1212, RUE PANET, MONTRÉAL

Étaient présents :

Arcand	Michel
Arseneau	Bernard
Aumais	Benoit
Beauchemin	Suzanne
Bédard	Louise
Bernier	Jacques
Binet	Stéphane
Boulais	Renée
Bourbonnais	Yvon
Chaput	Yves
Chrétien	Daniel Jr.
Cossette	Martine
Croteau	Clément
Cyr	Nicole
Deraspe	Eloi
Desharnais	Stéphane
Desparois	Louis
Dufaux	Sylvaine
Duval	André
Fodor	Karl
Fontigny	Yves
Godard	Sophie
Heroux	Jean-François
Lafontaine	Denise
Langlois	Mireille
Lu	Jane
Moisan	Yves
Padovani	Marcelo Nestor
Paquette	Denis D.
Paquette	Yves
Perreault	Paskal
Prévost	Catherine
Roy	Maurice
Saber	Sinan

Saint-Pierre	Richard
Santini	Mario
St-Arnaud	Michèle
Tanguay	François
Thériault	Lucie
Turgeon	Marie-Andrée
Wenk	Jonathan

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination de la présidence et du secrétaire d'assemblée.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Dépôt des avis de motion pour les amendements aux statuts et règlements.
5. Ajournement.

1. Ouverture de l'assemblée à 19 h 50.

Michel Arcand, président par intérim, ouvre l'assemblée. Il donne ensuite la parole au directeur général de l'AQTIS, Danny Chalifour. Celui-ci explique le déroulement de la soirée et présente ensuite les membres du conseil.

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Il est :

proposé par : Bernard Arsenault  
appuyé de : Stéphane Desharnais

de nommer Gaétan Desnoyers, président d'assemblée.

Il est ensuite :

proposé par : Michel Arcand  
appuyé de : Mireille Langlois

de nommer Marie-Noël Pichelin, secrétaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposé par : Yves Chaput

4. Dépôt des avis de motion pour les amendements aux statuts et règlements.

Le président d'assemblée Gaétan Desnoyers, explique qu'en vertu des statuts et règlements de l'AQTIS, le quorum de l'assemblée d'aujourd'hui est constitué des personnes présentes. L'avis de motion peut donc être déposé.

Il mentionne que le débat au sujet des points à modifier dans les statuts et règlements se fera lors de l'assemblée suivante.

M. Desnoyers passe ensuite la parole à M. Chalifour, qui explique l'avis de motion. Celui-ci mentionne aussi que, lors de l'assemblée générale fixée au 19 janvier 2011, les membres pourront poser leurs questions et voter sur cet avis de motion.

Un membre suggère que le terme pour clore l'assemblée devrait être « Fermeture » et non « Ajournement », ce dont convient le président d'assemblée.

5. Fermeture de l'assemblée à 20 h 05.

.....  
Gaétan Desnoyers, président d'assemblée

.....  
Marie-Noël Pichelin, secrétaire d'assemblée